



# L'appariteur



“ De Bott Schallt “

MAI 2026

N°52

## LE MOT DU MAIRE

Chères Obenheimoises, chers Obenheimois,

C'est avec un sens aigu des responsabilités que je m'adresse à vous aujourd'hui, au nom du Conseil municipal.

L'élection récente de notre nouvelle équipe constitue une étape déterminante pour notre commune, que nous souhaitons désormais inscrire sous le signe de l'unité et du retour à la sérénité.

La fonction de maire, exige une exemplarité et une rigueur constantes, que je m'engage à servir chaque jour avec détermination.

L'action publique requiert la transmission et la continuité. Si l'absence de passation formelle des données et des dossiers nous a imposé de consacrer ces premières semaines à un état des lieux exhaustif, soyez assurés que cet impératif de transparence guide chacun de nos actes. Nous nous attachons à reprendre avec méthode la gestion courante, tout en apportant une attention particulière au patrimoine et au matériel communal, dont l'intégrité est le socle de notre capacité d'intervention.

Dans cette même volonté de gestion rigoureuse, nous abordons la situation de la résidence seniors avec la gravité et la vigilance nécessaires. Il nous appartient de garantir la pérennité financière de ce service essentiel, dans le respect de l'intérêt de nos aînés et des deniers publics.

Parallèlement, nous réaffirmons notre soutien indéfectible au tissu associatif, dont la vitalité est le cœur battant d'Obenheim. Ce lien social précieux sera préservé par une relation partenariale clarifiée et apaisée.

Soyez assurés que le Conseil municipal et moi-même sommes pleinement investis dans cette mission de service public. Nous croyons en un Obenheim qui rassemble, qui construit dans la durée et qui respecte ses engagements. C'est dans ce cadre de respect mutuel et de travail partagé que nous bâtirons l'avenir de notre village.

Merci de votre confiance

**CORDIALEMENT**  
**BRUNO HEILBRONN**  
**MAIRE D'OBENHEIM**

# SOMMAIRE

<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>P.3</b>
<b>NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>P.9</b>
<b>VIE MUNICIPALE</b>	<b>P.9</b>
<b>INFORMATIONS DIVERSES</b>	<b>P.12</b>
<b>VIE DE L'ECOLE</b>	<b>P.20</b>
<b>COMMISSION VIE LOCALE</b>	<b>P.23</b>
<b>ACTUALITES DES ASSOCIATIONS</b>	<b>P.24</b>
<b>TRIBUNE</b>	<b>P.29</b>
<b>ETAT CIVIL</b>	<b>P.30</b>





## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 septembre 2025

### Administration Générale

- Demande d'accord pour télétransmettre les actes du CCAS via le compte de la commune

Considérant que les recettes de fonctionnement annuelles du CCAS sont inférieures à 30 489,80 euros ; le Conseil Municipal, à 15 voix pour décide que les opérations budgétaires du CCAS ne seront pas retracées dans un compte distinct mais qu'elles feront l'objet d'une comptabilité annexée à celle de la commune de Obenheim, commune de rattachement du CCAS, que le budget adopté par le conseil d'administration sera présenté en annexe du budget de la commune, décide que les comptes du CCAS sont arrêtés par son conseil d'administration et présentés en annexe des comptes de la commune, décide de télétransmettre au contrôle de légalité ses délibérations budgétaires, et pour ces seules délibérations budgétaires, via l'émetteur de la commune et décide en accord avec le CCAS, qui se prononce également par délibération, une prise d'effet de ces décisions au 1er septembre 2025.

- Avenant 1 au contrat de concession du réseau public de distribution d'électricité

La commune d'Obenheim, Electricité de France et Enedis ont conclu le 24/11/2020, pour une durée de 30 ans, un contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur le territoire. Le contrat de concession comporte un cahier des charges, intégrant un schéma directeur des investissements, établi sur la durée du contrat, ainsi qu'un programme pluriannuel des investissements pour la période 2019-2022. Ce programme arrivant à son terme, Enedis a présenté lors de la réunion du 16 juin 2025, un bilan technique et financier de la période écoulée.

A la suite de cet échange, les parties ont convenu de modifier, par voie d'avenant d'intégrer au Contrat de concession, le programme pluriannuel d'investissements (PPI) de la période 2025-2028, qui succède au PPI de la période 2020-2024. Ainsi, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 2 voix contre d'autoriser le Maire à effectuer les démarches et à signer les documents s'y afférents.



- Finances : admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Vu la demande de M. le Responsable du Service de Gestion Comptable d'Erstein, en vue d'admettre en non-valeur au titre de l'exercice 2021 des créances irrécouvrables concernant un redevable pour un montant total de 9,50 € .

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour décide d'admettre en nonvaleur la créance irrécouvrable et d'imputer la somme totale à l'article 6541 du budget 2025.

- Finances : installations funéraires

La crémation ne cesse de se développer en France. Dans notre cimetière communal, 3 colonnes de columbarium sont actuellement en place. Il ne reste que quelques cases de disponible. C'est pourquoi, la commission cimetière s'est réunie pour mener une réflexion approfondie sur le choix de nouvelles installations funéraires. En plus d'un columbarium, il serait judicieux d'installer un ossuaire (monument important lors d'abandon de tombe ou de reprise de concession échue et non reprise.) La commission cimetière a contacté 3 sociétés et a imposé un cahier des charges à savoir :

- Pour un columbarium :

- Environ 20 cases
- Une case peut contenir 3 urnes de diamètre 20cm
- Coloris : granit rose et portes noires collées

- Pour un ossuaire :

- Concession simple - capacité environ 20-30 reliquaires
- Habillage supérieur simple couleur gris avec plaque d'identification et gravillons
- Pour le jardin du souvenir :
- Design pyramide 3 faces type "Toblerone" hauteur 1.80m, 25x25x25
- Mise en conformité du jardin avec mise en place d'un puits avec grille sans galets

Les 3 sociétés ont bien répondu au cahier des charges défini.

### Offres 1ère consultation :

- **GRANIMOND** : 20 497.20 €
- **MEAZZA** : 19 908.92 €
- **CIMTEA** : 15 600.00 €

### Dernière après négociations :

- **GRANIMOND** : 19 136.04 €
- **MEAZZA** : 18 500.00 €
- **CIMTEA** : 15 600.00 €



Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à 3 voix pour la société MEAZZA, 12 voix pour la société CIMTEA et pas de voix pour la société GRANIMOND. Ainsi, la société CIMTEA a été choisi. M. le Maire tient à remercier l'ensemble des membres de la commission cimetière pour ce travail de recherche, de négociation et de présentation.

- ATIP : déclarations d'urbanisme

- Instauration du permis de démolir

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que depuis le 1er octobre 2007, le dépôt et l'obtention d'un permis de démolir ne sont plus systématiquement requis. Le Conseil Municipal peut néanmoins décider d'instituer le permis de démolir sur tout ou partie du territoire communal, conformément à l'article R.421-27 du code de l'urbanisme.





L'institution de ce permis permet de garantir une bonne information de la commune sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti de son territoire, dans un objectif de protection du patrimoine. Il est donc proposé à l'assemblée d'instaurer ce type de permis sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, à l'exception des démolitions visées à l'article R.421-29 du code de l'urbanisme. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 15 voix pour décide d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal. Le périmètre au sein duquel le permis de démolir a été instauré sera reporté sur un document graphique annexé au plan local d'urbanisme.

◦ *Soumission des clôtures à la procédure de déclaration préalable*

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'article R.421-12 du code de l'urbanisme prévoit la dispense de toute déclaration préalable pour l'édification de clôtures lorsqu'elles sont situées en dehors d'un secteur patrimonial (site remarquable, abords d'un monument historique, site inscrit ou classé, éventuel périmètre protégé par le PLU.) Cependant, ce même article prévoit dans son alinéa d) qu'une commune compétente en matière de PLU peut décider de soumettre l'édification des clôtures à déclaration préalable sur tout ou partie de son territoire. Ces éléments, matérialisant la limite entre le domaine public et le domaine privé, contribuent à la bonne insertion des projets dans leur environnement et participent à l'animation de la rue. Il est primordial d'exercer un contrôle sur le type de matériaux utilisés, leur couleur, etc. Par ailleurs, l'impact visuel sur l'environnement urbain ou naturel que peuvent avoir ces installations de clôtures mal maîtrisées est important et il convient de s'assurer, à l'édification d'une clôture, du respect des règles fixées par le PLU.

Ceci permettra d'éviter la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux.

M. le Maire propose donc de soumettre l'édification des clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions de l'article R.421-12 d) du code de l'urbanisme. Il est rappelé que, conformément à l'article R. 421-2 g) du Code de l'urbanisme, resteront dispensées de toute formalité en matière d'urbanisme les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 15 voix pour décide d'instaurer la déclaration préalable pour l'installation d'une clôture sur l'ensemble du territoire communal. Le périmètre au sein duquel la déclaration préalable pour l'installation d'une clôture a été instaurée sera reporté sur un document graphique annexé au plan local d'urbanisme.

• Transfert de compétence "eau" à la CCCE au 1er janvier 2026 - modification statutaires

Le Maire expose que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), notamment modifiée par la loi n°2018-702 du 3 août 2018, prévoyait de rendre obligatoire le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes dès le 1er janvier 2026. Cela aurait conduit automatiquement à ce que la compétence eau revienne à la CCCE. La loi du 11 avril 2025 a assoupli la loi NOTRe et le transfert de la compétence eau à la CCCE n'est plus obligatoire. Il est cependant possible à l'intercommunalité de vouloir exercer cette compétence, à titre facultatif.

Les raisons conduisant à ce choix sont les suivantes :

◦ *Au plan global :*

- Pour conforter la gestion globale de l'ensemble du cycle de l'eau à l'échelle de l'intercommunalité : Grand Cycle de l'Eau (GCE), assainissement, pluvial et eau et définir une politique partagée à l'échelle de la CCCE, en proposant une conférence de l'eau pour une vision globale partagée avec les délégués communautaires.
- Pour s'assurer de l'articulation et la coordination entre commissions locales et CCCE sur les financements (GCE et pluvial) et programmes de travaux.
- Pour faire l'interface avec les politiques publiques associées : urbanisme, aménagement, économie, tourisme, emploi, ...
- Pour renforcer le rôle du délégué sur la question du cycle de l'eau.
  - *Au plan opérationnel :*
- Pour poursuivre la mutualisation rendue nécessaire par les enjeux de la ressource en eau (cf. travaux d'interconnexion en cours) et maîtriser les évolutions tarifaires.
- Pour travailler à l'échelle de l'intercommunalité sur la question de la qualité de l'eau, à l'image de la STEP de Benfeld et les actions de protection de la ressource.
- Pour poursuivre ensemble les travaux de renouvellement des réseaux pour une gestion durable au bénéfice des générations futures.
- Pour conforter les axes de solidarités.

A ce jour, la compétence "Eau" relevant des communes est exercée par le SDEA. L'article L.5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit les conditions d'application du mécanisme de représentation-substitution relatives aux syndicats assurant l'exercice des compétences en matière d'eau. Ainsi, à la date du transfert de la compétence eau à la CCCE, cette dernière se substituera, au sein du syndicat, aux Communes qui le composent. Il est rappelé que le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente délibération, pour se prononcer sur ce transfert. En l'absence de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Si les conditions de majorité sont remplies (deux tiers des Conseils Municipaux représentant plus de la moitié de la population totale ou au moins la moitié des Conseils

Séance du 25 novembre 2021



## Administration Générale

- Aménagement du cimetière : plan de financement

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 09 septembre 2025, le Conseil Municipal a approuvé le projet des travaux d'aménagement du cimetière pour la mise en place d'un columbarium, la mise aux normes du jardin du souvenir, la mise en place d'une colonne pour le jardin du souvenir et la mise en place d'un ossuaire. Le montant des travaux s'élève à 13 000,00 € HT soit 15 600,00€ TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions :

- de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
- de la Région Grand Est au titre, du coup de pouce rural

Le plan de financement de ces travaux se décline comme suit :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Etat	DETR	3 900.00€	30 %
Région	Coup de pouce rural	3 900.00€	30 %
Auto-financement	Fonds propre	5 200.00€	40 %
<b>TOTAL HT</b>		<b>13 000.00€</b>	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité à 15 voix pour approuve le plan de financement proposé.

- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025

Les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) expose :

*"Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en*



Municipaux représentant les deux tiers de la population totale), le transfert de compétence est prononcé par arrêté préfectoral.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 15 voix pour d'approuver le transfert la compétence "Eau" à la CCCE à compter du 1er janvier 2026, de modifier les statuts de la CCCE pour y intégrer la compétence "Eau" au titre des compétences facultatives, de rappeler que la CCCE se substituera au sein du SDEA à la Commune en vertu du principe de représentation-substitution, de demander au Préfet de modifier par arrêté les statuts par transfert de la compétence "Eau" au titre des compétences facultatives, sous réserve de l'obtention des conditions de majorité qualifiée.

- Rapport des commissions

### ■ Commission Vie Locale :



Mme Tiffany ABLITZER rappelle la "journée gestes qui sauvent" le samedi 20 septembre de 10h à 17h. M. Firmin DONNER rappelle également l'OBEN ROCK, le samedi 27 septembre à partir de 19h, une buvette et une petite restauration seront assurées par le CTTO.

## Divers

- Personnel : M. le Maire informe qu'un nouvel employé, pour le service technique, est en place depuis le 1er septembre.
- Pont : Les travaux de réfection du pont dans la forêt sont terminés. Il sera donc bien fonctionnel pour la marche des sorcières.
- Ecole : M. le Maire informe avoir réceptionné les résultats de la mise à jour de l'enquête sur la sécurisation du bâti scolaire. Notre bâtiment scolaire se situe dans une très bonne cotation.
- Jumelage Ouessant : Nos amis Ouessantins nous ont fait savoir, qu'ils souhaiteraient venir en Alsace, cette année encore. Ainsi, d'un commun accord entre les maires et les comités de jumelage respectifs, les dates suivantes ont été validées - du 4 au 9 décembre 2025. Il reste quelques personnes encore à héberger.
- 11 novembre : M. le Maire informe qu'à l'issue de la cérémonie de l'Armistice, un vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes. Pour clore cette journée, la commission vie locale organisera un repas convivial "choucroute garnie".



- Conférence : M. Richard PETER d'Obenheim tiendra une conférence le vendredi 28 novembre 2025 à 19h à la salle des fêtes. Le thème abordé sera "le patrimoine naturel d'Obenheim et environs : l'action du Conservatoire d'Espaces Naturels à travers deux exemples locaux : le Ried Noir de la Zembs et les Forêts du Rhin".
- Pizza Queen : Nous sommes informés que l'enseigne "Pizza Queen" est en liquidation judiciaire.

*droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. Ainsi, jusqu'au 15 avril, ou jusqu'au 30 avril l'année du renouvellement des organes délibérants, l'assemblée délibérante peut donner l'autorisation à l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette".*

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitre 16 "Remboursement d'emprunts" et 001 "Déficit d'investissement reporté") est de : 470 500,46 €.

Conformément aux textes applicables, le montant du quart pour l'exercice 2026 s'élève à : 117 625,11 €.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité à 15 voix pour autorise M. le Maire, ou son représentant à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en 2026 dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'année 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. (VOIR Tableau page suivante)



- Etats prévisionnels des coupes - programme des travaux 2026 / approbation de l'Etat d'assiette 2027

### **Etat de prévision des coupes - programme d'actions 2026**

M. le Maire présente les documents établis par l'O.N.F., à savoir : l'état de prévision des coupes 2026, le programme d'actions 2026. Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé approuve à l'unanimité à 15 voix pour l'Etat prévisionnel des coupes pour 2026 pour un bilan prévisionnel :

Total des recettes : 5 195,00€ HT

Total des dépenses : 10 169,00€ HT

Soit un résultat déficitaire de 4 974,00 €.

Le programme d'actions 2026 pour un montant de 5 830,00€ HT.

### **Approbation de l'Etat d'assiette 2027**

M. le Maire donne les explications nécessaires à la compréhension de la proposition d'état d'assiette pour l'année 2027 établi par l'O.N.F. Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, décide à l'unanimité à 15 voix pour d'approuver à la proposition d'état d'assiette pour 2027, établi par l'O.N.F.

- CCCE : Mise en œuvre d'un dispositif d'optimisation financière et de solidarité sur le territoire intercommunale

Aux termes du 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le montant de l'attribution de compensation peut être fixé librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la

majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la CLECT.

Dans une perspective d'optimisation financière du territoire, la CCCE et ses communes membres souhaitent utiliser cette procédure dite de "révision libre" des attributions de compensation pour transformer les refacturations de mutualisation (qui concernent 7 communes membres sur 28) en réfaction d'attributions de compensation.

Afin de ne pénaliser aucune commune, une convention de solidarité intercommunale a pour objet de répartir le gain net de cette opération d'optimisation financière de manière objective entre la CCCE et ses 28 communes membres.

Pour l'année 2026, les gains nets consolidés sont répartis à 40% pour la CCCE et à 60% pour les communes membres signataires. A compter de l'année 2027, et pour la durée de la convention restante, les gains nets consolidés sont répartis à 60% pour la CCCE et à 40% pour les communes membres signataires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité à 15 voix pour d'approuver la convention de solidarité intercommunale annexée à la présente délibération.



- Approbation de l'engagement de la commune dans le projet Trame Verte et Bleue du Canton d'Erstein

Pour rappel, la trame verte et bleue (TVB) vise à préserver et à restaurer un réseau de continuités écologiques pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, s'adapter au climat, assurant ainsi leur cycle de vie. La trame verte fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres. La trame bleue fait référence aux réseaux aquatiques et humides : fleuves rivières, canaux, étangs, zones humides. Ce projet s'inscrit dans une perspective de long terme : des actions complémentaires pourront émerger progressivement dans les années à venir. L'ambition est de pouvoir recandidater aux prochaines sessions de l'appel à projets "TVB Grand Est" afin d'accompagner, de manière continue et progressive, les initiatives en faveur de la préservation et de la reconquête des continuités écologiques sur le territoire du Canton d'Erstein.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité à 15 voix pour d'approuver l'engagement de la commune dans la démarche territoriale TVB, visant à préserver, restaurer et renforcer les continuités écologiques sur son territoire, de valider l'engagement de la commune à soutenir et à collaborer avec les acteurs du territoire (associations, agriculteurs, propriétaires fonciers, institutions) menant des actions en faveur de la TVB sur le ban communal, de valider l'engagement de la commune à accompagner la dynamique territoriale sur le long terme, en participant aux futures démarches collectives et en favorisant l'émergence de nouvelles actions permettant de recandidater aux prochaines

sessions de l'appel à projets TVB régional et d'approuver l'engagement de la commune à intégrer les principes de la TVB dans les documents d'urbanisme, notamment dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et tout autre document stratégique de la commune.



- Personnel communal : adhésion à la convention de participation risque santé du Centre de Gestion du Bas-Rhin 2026-2031

VU la délibération du CA du CDG du Bas-Rhin n° 42/25 en date du 24 septembre 2025 portant choix de l'organisme assureur retenu pour la mise en oeuvre de la convention de participation mutualisée en santé complémentaire prenant effet au 1 janvier 2026 pour une durée de 6 ans et autorisant M. le Président du CDG du Bas-Rhin à signer le marché et les documents s'y rapportant avec MUTEST, y compris les conventions de participation, les conventions d'adhésions aux conditions de participation mutualisée correspondants, et tout acte en découlant. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité à 15 voix pour d'adhérer à la convention de participation mutualisée, d'accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation mutualisée portant sur le risque "Santé", de fixer le niveau de participation financière dans le respect du montant minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022 :

- à hauteur de 44,00 € par agent et par mois dans le cadre des garanties souscrites sur l'une des 3 formules du contrat (formule 1 "garanties de base", formule 2 "garanties renforcées", ou formule 3 "garanties supérieures"),
- à hauteur de 1,00 € par agent et par mois en cas de souscription par l'agent de la surcomplémentaire responsable dénommée "option renfort dentaire".

prend acte que le CDG du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit : 0,04 % pour la convention de participation en santé. Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année, que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en oeuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au CDG du Bas-Rhin.

- Approbation des proposition d'évolution statutaires du SDEA permettant d'intégrer la qualité d'Etablissement Public Territoriale de Bassin (EPTB) sur une portion de son territoire

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le SDEA, dont est membre la Commune, a entamé il y a plusieurs années des démarches dans le but d'obtenir le statut d'EPTB sur le périmètre du bassin hydrographique de la Sarre, englobant les bassins hydrographiques de la Horn et de la Schwalb, et sur le périmètre des affluents du Rhin, regroupant les bassins hydrographiques de la Zorn, de la Moder, de la Sauer, du Seltzbach, du Kabach et de la Lauter. [...]

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance des Statuts Modifiés du SDEA et après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 voix pour approuve les Statuts Modifiés du SDEA, tels que joints à la présente délibération.



- Demande de subvention pour les élèves scolarisés en cursus bilingue

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de subvention, émanant du Groupe scolaire "Les Cigognes" de Gerstheim, pour les enfants domiciliés à Obenheim et qui sont scolarisés à l'école de Gerstheim en cursus bilingue. Dans le cadre du projet pédagogique, différentes sorties seront organisées pendant l'année scolaire 2025/2026.

6 élèves sont concernés et sont répartis comme suit :

- 1 élève en grande section : 2 jours à Stosswihr
- 3 élèves en CE1 : 4 jours d'escalade
- 1 élèves en CE2 : 3 jours à la Maison de la nature à Muttersholtz
- 1 élèves en CM1 : 4 jours à la Maison de la nature à Muttersholtz

Il est proposé une participation de 10,00€ par enfant, par jour de sortie, soit un total de 210,00 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité à 15 voix pour d'octroyer une participation financière de 10,00€ par enfant, par jour de sortie, soit un total de 210,00€, dont les crédits sont inscrits et suffisants à l'article 65748 du budget primitif 2025.



- Rapport des commissions

Etant donné qu'il n'y a pas de manifestation de prévue dans les prochains mois, les commissions ne se sont pas réunies.

<i>Chapitre</i>	<i>Crédits ouverts BP 2025</i>	<i>Montant voté</i>
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 000.00€</b>	<b>750.00€</b>
202 – Frais liés document urbanisme	3 000.00€	750.00€
2031 – Frais d'études	0.00€	0.00€
20422 – Bâtiments et installations	0.00€	0.00€
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	<b>467 500.46€</b>	<b>116 875.11€</b>
2121 – Plantation d'arbres et arbustes	7 000.00€	1 750.00€
2128 – Autres agencements et aménagements	1 000.00€	250.00€
21311 – Bâtiments administratifs	2 000.00€	500.00€
21312 – Bâtiments scolaires	14 000.00€	3 500.00€
21316 – Equipements du cimetière	25 000.00€	6 250.00€
21318 – Autres bâtiments publics	260 000.00€	65 000.00€
2138 – Autres constructions	2 000.00€	500.00€
2151 – Réseaux de voirie	65 000.00€	16 250.00€
2152 – Installations de voirie	21 000.00€	5 250.00€
215731 – Matériel et outillage technique, matériel roulant	5 000.00€	1 250.00€
215738 – Autre matériel et outillage de voirie	8 000.00€	2 000.00€
2158 – Autres installations, matériels et outillage techniques	3 000.00€	750.00€
21828 – Autres matériels de transport	30 000.00€	7 500.00€
21831 – Matériel informatique scolaire	3 000.00€	750.00€
21838 – Autre matériel informatique	11 000.00€	2 750.00€
21841 – Matériel de bureau et mobilier scolaire	2 000.00€	500.00€
21848 – Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000.00€	500.00€
2185 – Matériel de téléphonie	1 500.00€	375.00€
2188 – Autres immobilisations corporelles	5 000.46€	1250.11€

## Divers

- Ecole : Lors de la dernière réunion du conseil d'école, la commune a été remerciée pour l'ensemble des travaux fait au courant de l'année et les projets aboutis, tel que l'acquisition de la structure pour l'école maternelle.
- Fête des Séniors : L'organisation de cette journée est en cours de finition.
- Jumelage : M. le Maire donne les premières prévisions budgétaires pour l'organisation du jumelage d'Ouessant. La commune se chargera d'offrir un cadeau.
- Subventions : M. le Maire informe que la commune a obtenu une subvention de 4 500,00€ pour la structure de l'école maternelle de la part de la Collectivité Européenne d'Alsace. La subvention prévue de 100 000,00€ de la Collectivité Européenne d'Alsace concernant les travaux de rénovation de la salle, a été réceptionnée.



Si vous voulez consulter l'intégralité des comptes rendus du Conseil Municipal, vous pouvez flasher ce QR-Code avec votre téléphone, ou vous rendre sur le site de la commune, rubrique délibérations du CM.





## ***Les Elus :***

### ***De gauche à droite sur la photographie :***

Le Maire : Bruno HEILBRONN

3ème adjointe : Katia DIRNINGER

1ère adjointe : Laurence DEMANGE

2ème adjoint : Christophe STUPFLER

### ***Le nouveau Conseil Municipal :***

Gilles FAVARD, Nadine HEILBRONN-GEYER,

Valerio COSSUTTA, Christine RUCH,

François CULMONE, Marilyne NOLETTA,

Vincent FAHRER, Melissa SCHWAB,

Christine SAUER, Tiffany ABLITZER, Benjamin HUG.

## SIRENE D'ALERTE ET D'INFORMATION A LA POPULATION

En Alsace, on peut entendre les sirènes sonner tous les premiers mercredis du mois à midi pile pour un test de fonctionnement. Cet essai mensuel ne comprend qu'un seul cycle d'une minute et quarante et une secondes seulement (1min 41sec).









***A partir du mois de mai, nous effectuerons les tests tous les 1er mercredis du mois, à 12h.***

En cas d'alerte, le signal se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Son objectif est d'alerter une population exposée, ou susceptible de l'être, aux conséquences d'un événement grave imminent ou en cours. Il peut s'agir d'un risque d'ordre naturel (inondations, rupture d'un barrage hydraulique...), technologique, radiologique, chimique...

### CONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE

Signal d'exercice			1 min 41	Tous les 1er mercredis du mois
Signal d'alerte			1 min 41	Silence (5 sec) 1 min 41 Silence (5 sec) 1 min 41
Signal de fin d'alerte			30 secondes	

En cas d'alerte, réagissez immédiatement et adoptez les comportements réflexes de sauvegarde afin de vous mettre en sécurité et faciliter l'action des secours.

En fonction des situations, les autorités vous indiqueront la conduite à tenir : se protéger dans un bâtiment ou évacuer la zone dangereuse.



## NOUVELLES ACQUISITIONS

Réfection d'un affaissement de la  
chaussée, rue de l'Ecole

**Coût : 4 432.80€**



Aménagement d'un chemin, rue  
de Daubensand

**Coût : 35 583.60€**



Aménagement d'un columbarium, d'un ossuaire et  
d'une colonne au niveau du jardin des souvenirs

**Coût : 15 600€**

**Subvention de l'Etat au titre de la DETR : 3 000€**

**Subvention de la Région : 3 900€**

**au titre du Coup de Pouce Rural**



## APPLICATION MOBILE



Pour rappel, l'application **"Panneau Pocket"** de la Commune est disponible. Elle est gratuite, sans publicité, anonyme et vous permet d'avoir l'information en direct de la mairie, directement sur votre téléphone.

**Événements dans le village, travaux, informations générales, alertes... soyez informés en temps réel.**

**Scannez le QRcode ou recherchez l'application sur le play store.**



## LUTTE CONTRE LE DEMARCHAGE A DOMICILE

Afin de lutter contre les pratiques commerciales déloyales et agressives, et de mieux protéger les administrés les plus vulnérables — notamment les personnes âgées — la Ville d'Obenheim a décidé de renforcer la réglementation relative au démarchage à domicile, déjà encadrée par un arrêté municipal depuis 2023.

Cet arrêté impose aux démarcheurs l'obligation de déposer une demande préalable en mairie afin d'obtenir l'autorisation de la municipalité pour exercer leur activité sur le territoire communal, et ce uniquement durant des jours et horaires strictement définis.

Dans un souci de protection renforcée des particuliers, un nouvel arrêté, qui abroge et remplace celui de 2023, prévoit désormais qu'un habitant peut refuser tout démarchage à son domicile, y compris lorsque le démarcheur dispose d'une autorisation municipale. Dans ce cas, le particulier est en droit de solliciter l'intervention des forces de l'ordre afin de faire cesser cette pratique.

Pour que ce refus soit pleinement opposable, le particulier doit apposer de manière visible un macaron **"STOP DÉMARCHAGE"**,

soit sur sa boîte aux lettres, son portail ou sa porte d'entrée.

Ce macaron, gratuit et disponible en mairie, est conçu pour être facilement compréhensible, y compris par les personnes ne maîtrisant pas la langue française. Il comporte notamment le blason de la commune, une référence à l'arrêté municipal en vigueur ainsi que les articles applicables du Code de la consommation.

Cet affichage signifie clairement que le démarcheur n'est pas autorisé à exercer son activité à cette adresse et qu'il s'expose à des poursuites en cas de non-respect.

En cas de démarchage, le particulier peut, dans un premier temps, signaler la présence du macaron afin de mettre fin immédiatement à l'échange.

Si le démarcheur persiste ou en cas de difficulté liée à cette pratique, l'habitant pourra contacter :

- la **Gendarmerie** au **03 88 98 01 45** ou le **17**,

ou

- la **Police Municipale** au **03 88 64 66 70**.

Tout démarcheur en infraction sera poursuivi conformément aux lois en vigueur et pourra faire l'objet d'une convocation devant le Tribunal de police.



## PLAISIR DE LIRE ? PLAISIR DE PARTAGER...

Enchantez votre quotidien, racontez des histoires aux enfants.

Vous avez plus de 50 ans et l'idée de lire des histoires aux enfants vous plaît.

Rejoignez les 17 000 bénévoles de l'association « Lire faire lire » pour transmettre votre goût des livres aux enfants de votre ville ou de votre région.

lire  
&  
faire  
lire



**Pour nous rejoindre, rendez-vous sur internet : [www.liretefairelire.org](http://www.liretefairelire.org) ou composez le 0825 832 833.**

## “LIRE ET FAIRE LIRE”

“Lire et faire lire” est un programme de développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant les écoles primaires et autres structures éducatives (centres de loisirs, crèches, bibliothèques...).

A la demande de l'enseignant, ou animateur, et en cohérence avec le projet d'établissement et les pratiques pédagogiques, des bénévoles de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser leur approche de la littérature.

Des séances de lecture sont ainsi organisées en petit groupe, une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

Notre coordination départementale est présente pour vous permettre d'intervenir dans les structures partenaires proches de chez vous : école, structure petite enfance, collège, centre de loisirs, bibliothèque, etc.

Nous vous accompagnons également dans votre rôle de bénévole lecteur en vous proposant notamment :

- Des formations gratuites par des professionnels du livre jeunesse (Comment lire à voix haute, comment choisir ses livres, comment lire de la poésie, etc.)
- Des invitations à des événements littéraires (Randonnées contées, Salons du livre, Tables rondes, etc.)
- Des emprunts privilégiés en bibliothèque et l'accès à notre Centre de Ressources pour vous aider dans le choix de vos livres





## REPAIR CAFE : JETER ? PAS QUESTION

Samedi 24 janvier, "Repair Café" créé par l'association Project'ill d'Osthouse s'est installé pour la journée dans la salle des fêtes. Le concept consiste en la réparation gratuite d'objets du quotidien afin de leur donner une seconde vie et de lutter contre le gaspillage. L'association salue un bilan très positif pour cette première dans le village. 58 objets à réparer.



70,1 % des objets ont été réparés ou seront réparables si les propriétaires se procurent la pièce défectueuse. Organisée dans plusieurs communes des alentours, cette activité est rendue possible grâce aux savoirs-faire et aux compétences variées des bénévoles (électricien, informaticien, couturière, mécanicien...).

### C'est quoi un Repair Café ?

Réparer ensemble, c'est l'idée des Repair Cafés dont l'entrée est ouverte à tous. Outils et matériel sont disponibles à l'endroit où est organisé le Repair Café, pour faire toutes les réparations possibles et imaginables. Vêtements, meubles, appareils électriques, bicyclettes, vaisselle, objets utiles, jouets, et autres. D'autre part sont présents dans le Repair Café des experts bénévoles, qui ont une connaissance et une compétence de la réparation dans toutes sortes de domaines. On y apporte des objets en mauvais état qu'on a chez soi. Et on se met à l'ouvrage avec les gens du métier. Il y a toujours quelque chose à apprendre au Repair Café. Ceux qui n'ont rien à réparer prennent un café ou un thé, ou aident à réparer un objet appartenant à un autre. On peut aussi toujours y trouver des idées à la table de lecture qui propose des ouvrages sur la réparation et le bricolage.

## LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE



Face à la progression du frelon asiatique, une réunion d'information a été animée par M. Didier JAEG (représentant de l'amicale des Apiculteurs de Benfeld et Environs), le jeudi 16 avril 2026, à la salle des fêtes.

Elle a permis de faire le point sur une situation devenue préoccupante. Plus de 40 habitants étaient présents.

Introduit en France en 2004, ce prédateur a colonisé l'Alsace en moins de vingt ans. Le frelon asiatique représente une menace importante pour la biodiversité. Au-delà de l'impact écologique, le risque pour l'homme est réel.

Peu agressif isolé, il devient très défensif à proximité du nid. Sa piqûre est douloureuse et peut être répétée. M. STUPFLER, adjoint au maire, a expliqué à l'assemblée les gestes de premiers secours à réaliser en cas d'attaque.

Pour répondre à cette situation, l'ensemble des maires de la 3CE a validé un plan de piégeage. Cette organisation repose sur un travail collaboratif, avec un référent par commune (M. STUPFLER), une plateforme de signalement accessible et un suivi régulier.

À l'issue de la réunion, 10 pièges étaient déjà réservés. D'autres habitants se sont inscrits et seront recontactés prochainement, pour en être équipés cet automne. En l'absence de prédateur naturel en France, la lutte contre le frelon asiatique repose sur la mobilisation de tous.



## COMMUNAUTE DES COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

***"Le territoire qui vous rassemble, le territoire qui nous rassemble"***

### **Au cœur de la vie locale :**

#### **les initiatives de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (3CE)**

L'année 2025 a été riche en projets et en inaugurations pour la 3CE. Entre dynamisme économique, développement de l'offre de services aux familles et nouvelles infrastructures sportives et culturelles, le territoire continue de se développer pour répondre aux besoins de ses habitants.

#### **Renforcer le tissu économique local**

Le 26 juin dernier, la 3CE a lancé officiellement son réseau des artisans et industriels du territoire. Une cinquantaine de professionnels ont répondu présents pour partager expériences, savoir-faire et bonnes pratiques, posant les bases d'un réseau prometteur fondé sur la coopération et l'entraide. La première rencontre a été marquée par des échanges conviviaux et enrichissants.



Le rendez-vous est déjà pris pour la deuxième rencontre, prévue le 4 décembre 2025, pour continuer à tisser des liens forts au sein du tissu économique local.



Soucieux de soutenir le dynamisme local, la 3CE a reconduit l'offre de covoiturage *Kömm mit*, facilitant les déplacements domicile-travail pour les habitants. De plus, la 3ème édition du Forum Emploi s'est tenu le 14 octobre 2025 à la salle Herinstein à Erstein a réuni près de 40 exposants pour favoriser la rencontre entre entreprises et chercheurs d'emploi, contribuant ainsi à la vitalité professionnelle du territoire.

#### **Des structures d'accueil pour les plus jeunes**

Elle poursuit également son engagement envers les familles et les enfants. À Witternheim, la Maison des Enfants *S'Kinderhiesel* a été inaugurée le 27 juin 2025. Ce bâtiment moderne accueille une crèche et une structure périscolaire, offrant un cadre chaleureux et adapté où la culture alsacienne rayonne fièrement.

De nouvelles structures périscolaires ont également ouvert à Erstein et Hipsheim.

À Erstein, la structure *Château d'eau* a accueilli une cinquantaine d'enfants dès le 10 septembre, tandis qu'à Hipsheim, 62 enfants ont pu découvrir les locaux de la *Petite Ill* dès le 8 septembre.



Ces ouvertures marquent la poursuite de l'offre d'accueil des familles sur l'ensemble du territoire, répondant aux besoins croissants et offrant des espaces adaptés aux enfants.

## Sport et Culture : de nouvelles installations pour tous

Le 18 juin, elle a inauguré le bassin nordique de l'Aqual'ill, un équipement moderne accessible toute l'année. En présence des élus locaux et de nombreux partenaires, cette inauguration a célébré l'importance du sport et du bien-être pour notre territoire. Les scolaires, les clubs sportifs et les habitants peuvent désormais profiter pleinement de cette installation innovante, symbole de la vitalité et de l'attractivité de notre territoire.



Le projet de rénovation et extension de la médiathèque intercommunale de Rhinau a touché à sa fin et ouvert ses portes au public le 1er mars 2025 au sein de l'école du centre de Rhinau. Situé au coeur de la commune, cet ensemble immobilier emblématique offre un cadre fonctionnel, confortable et vertueux aux habitants de la commune et ceux des communes voisines.

Les médiathèques intercommunales ont pour missions de garantir l'accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs. Par la pluralité de l'offre proposée, en termes de collections comme en termes d'action culturelle, elles sont aussi un des lieux de rencontre et de partage.



Entre initiatives économiques, équipements de qualité pour les enfants et les familles, infrastructures sportives et actions pour l'emploi et la mobilité, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein confirme son rôle moteur pour le développement du territoire. Ces projets, pensés pour et avec les habitants et les communes, témoignent d'une volonté forte de renforcer le lien social, l'attractivité et la qualité de vie sur l'ensemble des communes.

## SDEA

### D'où vient l'eau du robinet en Alsace ?

Plus de 500 captages, qu'il s'agisse de forages ou de sources, sont utilisés par le SDEA pour prélever l'eau qui arrivera à votre robinet. Les forages se trouvent majoritairement en plaine, tandis que les sources sont le plus souvent dans les zones de reliefs. Chez nous, la majorité des sources sont présentes sur le massif vosgien.

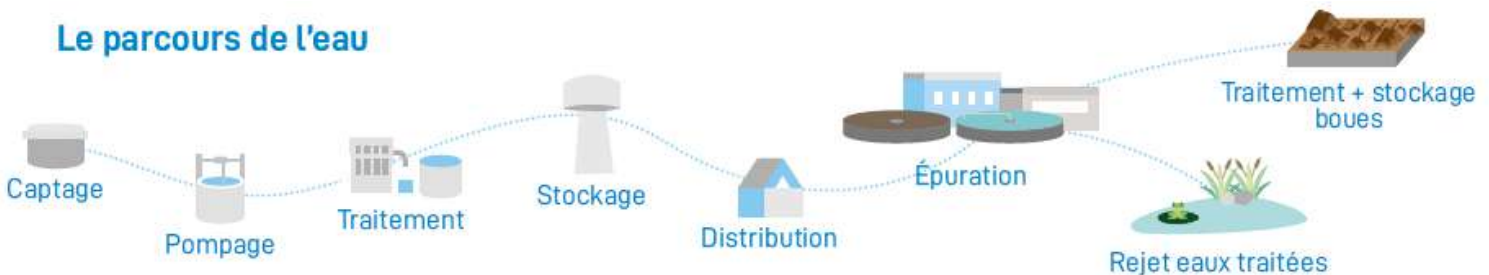
80 % de l'eau de captage provient de la nappe phréatique rhénane, plus grande nappe alluviale d'Europe avec un volume total de 50 milliards de m<sup>3</sup> dont 35 milliards de m<sup>3</sup> en Alsace.

L'eau issue de la nappe est bien souvent potable sans traitement. Cependant, afin d'éviter tout risque de contamination bactériologique, elle subit parfois un traitement de chloration, sans danger pour la santé, mais pouvant altérer le goût de l'eau.

Le SDEA s'est engagé dans une surveillance continue adaptée à chaque captage et contexte local, et mène des actions de prévention de pollution sur l'ensemble de son territoire pour contribuer à préserver la qualité de la nappe d'Alsace, notamment à travers la mise en place de Missions EAU.



### Le parcours de l'eau



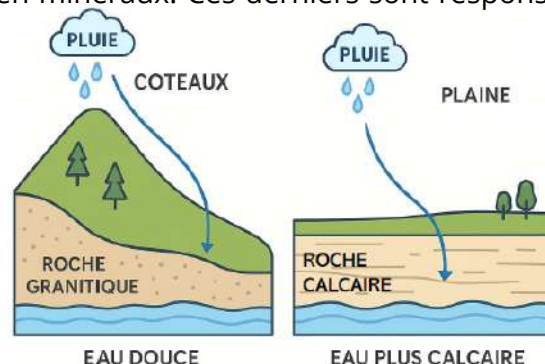
Avant d'arriver chez vous, l'eau prélevée, quelle que soit son origine, suit un parcours bien défini. A partir du point de captage, elle est pompée, traitée, stockée et enfin distribuée. Une fois que l'eau aura été utilisée, dès sa sortie du robinet, on parle d'eau usée ou grise. Ensuite, cette eau repart dans le réseau d'assainissement pour être épurée.

Elle rejoindra alors une station de traitement des eaux usées pour être "nettoyée" avant d'être rejetée dans le milieu naturel.

### Pourquoi l'eau est-elle plus ou moins calcaire ?

Le caractère calcaire d'une eau dépend de sa dureté, c'est à dire de sa concentration en calcium et magnésium. Plus une eau en contient, plus elle est dure et plus elle est calcaire. Elle provoquera alors des dépôts de tartre que vous pourrez par exemple constater dans vos éviers.

A l'inverse, plus une eau est dite douce, moins elle sera calcaire. En circulant dans le sol et notamment dans les roches calcaires, l'eau va se charger en minéraux. Ces derniers sont responsables du degré de dureté de l'eau et donc de son caractère calcaire.



En Alsace et surtout en plaine, on retrouve une eau très fortement chargée en calcaire à cause de la nature des sols. Sur les coteaux Vosgiens c'est le contraire. On trouve des sols et des roches contenant peu de calcium et de magnésium.

De plus, l'eau circule plus rapidement du fait de la pente, elle dissout moins de minéraux et est donc beaucoup plus douce.

## Une fuite, un incident sur le réseau, une urgence... Qui contacter ?

Du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30 - Service relation usagers-clients : 03.88.19.29.99.

En dehors de ces horaires - permanence 24h/24 - 7j/7 : 03.88.19.97.09

### Fuite sur le réseau d'eau potable



Partie publique du branchement (avant compteur)  
→ Contactez le SDEA



Partie privée du branchement (après compteur)  
→ Contactez un installateur sanitaire

Bon à savoir : si votre compteur est à l'intérieur, la canalisation jusqu'à celui-ci doit être accessible et sa surveillance vous revient.

## L'eau du robinet : un aliment sous haute surveillance

En France, l'eau du robinet est l'aliment le plus contrôlé. Elle fait l'objet d'un suivi sanitaire continu, depuis sa source naturelle, jusqu'à sa distribution chez le consommateur. Le contrôle sanitaire officiel est mené par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui effectue annuellement plus de 1000 prélèvements.

300 paramètres sont contrôlés : les ouvrages de production, les stations de traitement, les réservoirs et réseaux de distribution, les robinets des usagers.



Les résultats d'analyse sont accessibles sur les sites :



ARS  
Grand Est



SDEA

## LUTTE CONTRE LES FRAUDES A LA RENOVATION ENERGETIQUE EN GRAND EST

### Les fraudes

On peut globalement distinguer 4 grands types de fraudes.

- **Escroquerie, usage de faux** :
  - Soit un dossier est monté en usurpant l'identité du ménage et en introduisant des faux devis et fausses factures. Le dossier est totalement fictif.
  - Soit un des éléments du dossier est un faux : taxe foncière, facture, revenus.
- **Usurpation d'identité** :
  - Soit le ménage ne sait pas qu'un dossier de rénovation énergétique est déposé à son nom.
  - Soit l'identité d'une entreprise ou d'un sous-traitant RGE est usurpée.
- **Qualité des travaux** :
  - Les travaux ne sont pas réalisés, sont mal réalisés ou ne sont pas réalisés conformément à ce qui figurerait dans le devis (autres matériaux / produits utilisés).
- **Pratiques commerciales trompeuses / agressives** :
  - Vice de consentement : le ménage a été en contact avec un mandataire ou une entreprise de travaux. Il a émis le souhait de ne pas faire de travaux à la rénovation énergétique. Un dossier est réalisé à son insu.
  - Abus d'ignorance ou de faiblesse : le ménage a des difficultés. Il est démarché et s'engage dans des travaux sans avoir les éléments pour décider en pleine conscience (exemple : Ma prime Adapt' et les personnes âgées).
  - Usurpation de l'identité des services publics : les administrations ne pratiquent aucune démarche pour des travaux de rénovation énergétique ou pour l'attribution d'aides financières. Une entreprise ne peut se revendiquer de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) ou d'un organisme public pour vous démarcher.
  - Surfacturation, devis gonflés, double facture (différence entre celle du ménage et des services de l'Etat). Démarchage commercial agressif (vente forcée, informations données erronées, sentiment d'obligation...)
  - Démarchage agressif du mandataire qui impose un AMO et les entreprises de travaux.



Vous rencontrez un litige, comment **signaler ?**



Rendez-vous sur le site **SignalConso**



[www.signal.conso.gouv.fr/fr](http://www.signal.conso.gouv.fr/fr)



Renseignez-vous auprès de **France Rénov'**



[www.france-renov.gouv.fr](http://www.france-renov.gouv.fr)



**0 808 800 700**

(numéro d'appel non surtaxé)

**Vous pouvez aussi :**



Contactez par téléphone **RéponseConso** au 0809 540 550 (numéro d'appel non surtaxé)



Contactez par courrier la **DGCCRF - RéponseConso** - B.P.60 - 34935 Montpellier Cedex 9



**En cas d'escroquerie** (prime détournée, travaux jamais réalisés...), déposez plainte auprès de la gendarmerie ou de la police



## 8 réflexes à adopter pour faire ses travaux... sans tomber dans le panneau !

- **Vous voulez faire des économies d'énergie** : pour savoir quels travaux réaliser et connaître les aides auxquelles vous avez droit, renseignez-vous auprès d'un conseiller France Rénov'. Il pourra vous apporter un conseil neutre et gratuit.
- **Le démarchage téléphonique est interdit** dans le secteur de la rénovation énergétique, sauf si vous avez déjà un contrat en cours d'exécution avec le professionnel. Sachez que les services publics ne démarchent jamais !
- **Protégez-vous en cas de démarchage !** ne donnez pas vos coordonnées bancaires ni votre numéro fiscal ou vos revenus. Un tiers malveillant pourrait les utiliser pour demander des aides d'Etat en votre nom et sans que le sachiez.
- **Méfiez-vous des simulateurs d'aides sur Internet.** Leur but est de récupérer des numéros de téléphone pour les revendre. Un simulateur neutre est disponible sur la plateforme France Rénov', pour vous aider à estimer les aides auxquelles vous avez droit.
- **Ne signez jamais de document lors d'une première visite !** Laissez-vous un temps de réflexion et faites des devis comparatifs avec d'autres entreprises avant toute décision.
- **Soyez vigilant !** Un crédit peut être dissimulé dans la liasse de documents présentés. Vérifiez que le délai de rétractation de 14 jours est bien mentionné sur le document. Vérifiez les informations concernant l'entreprise. Pour bénéficier de certaines aides, vous devez obligatoirement faire appel à un professionnel labellisé RGE (reconnu garant de l'environnement), compétent pour réaliser des travaux ou un audit énergétique. Le site France Rénov' propose un annuaire des professionnels RGE à jour.
- **Prenez garde aux offres trop alléchantes !** Les aides et les économies promises ne sont pas forcément réelles. En cas de doute, rapprochez-vous de votre Espace Conseil France Rénov'. Leurs conseils sont gratuits et neutres.
- **Ne signez pas d'attestation de fin de travaux** avant qu'ils ne soient totalement terminés, surtout si vous avez contracté un crédit. Réceptionnez les travaux avec vigilance, vérifiez leur conformité avec le devis avant de signer la réception des travaux.

### Groupe de travail Grand Est de lutte contre les fraudes à la rénovation énergétique

Un groupe de travail dédié a été mis en place en Grand Est. Il est composé de la DREAL, de l'ANAH, de la région Grand Est, de la mission de coordination interministérielle, de Qualibat, des Espaces conseils France Rénov' et des services régionaux de la répression des fraudes.

Si vous vous pensez victime d'une fraude ou d'une arnaque, n'hésitez pas à en informer votre espace conseil France Rénov', afin qu'il puisse le relayer aux membres de ce groupe.

#### **Bureau de la permanence situé :**

2 rue de la Savoie, 67150 Erstein

Uniquement sur rendez-vous : 06 42 06 33 51 / Mail : infoenergie@cc-erstein.fr

**Site** : [www.france-renov.fr](http://www.france-renov.fr)

**RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**  
FAIRE SES TRAVAUX,  
SANS TOMBER DANS LE PANNEAU



## ATELIER FABRICATION DE MANNELES ET DÉCORATION DE PAINS D'ÉPICES, À LA BOULANGERIE LUDWIG D'OBENHEIM...

Le 2 décembre, les CE1 et les CE2 sont allés à la boulangerie LUDWIG d'Obenheim pour un atelier cuisine. Ils ont confectionné des Manneles et décoré des pains d'épices.



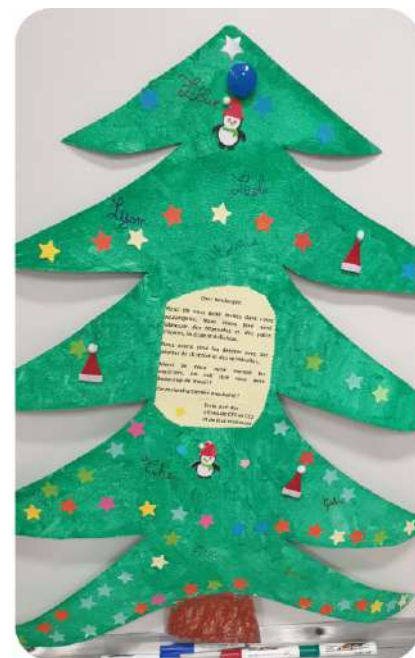
Anthony et Gérard nous ont dévoilé leurs secrets !

Une délicieuse recette, des pépites et des vermicelles, une cuisson bien surveillée et les bonhommes étaient nés !



Il y avait des pains d'épices de toutes les formes : étoiles, sapins, bonhommes et langues. Nous les avons décorés en blanc ou en chocolat.

**Merci au boulanger de nous avoir accueillis dans sa boulangerie. Cette lettre en forme de sapin a décoré la boulangerie avant les fêtes.**



Tous les enfants écoutent les conseils d'Anthony. A partir d'une boule de pâte, nous avons façonné les célèbres Manneles.

Nous avons eu la chance de visiter l'atelier du boulanger. C'est un métier difficile, il faut se lever tôt et s'appliquer. Il y a beaucoup de machines et d'ingrédients pour préparer tous les pains, les pâtisseries et viennoiseries. C'était très intéressant.

## FÊTE DE NOËL ET MARCHÉ DE NOËL

Vendredi 19 décembre, tous les enfants de l'école ont présenté à leurs parents et grands parents des chants de Noël. Cette année, c'était nouveau : il y avait un marché de Noël également après les chants.

Durant tout le mois de décembre, les élèves ont fabriqué des objets en argile autodurcissante avec l'aide de parents et grands parents bénévoles puis ils les ont décorés.



***Les petits lutins de Noël en pleine confection d'objets en argile.***



***Vente d'objets confectionnés par les élèves.***



Cette vente a eu un grand succès : les spectateurs en ont profité pour faire leurs derniers achats de Noël.



## UNE VISITE À LA RÉSIDENCE SÉNIOR POUR NOËL...

Les élèves du CE1 au CM2 se sont rendus à la Résidence Senior le 19 décembre.

Ils ont entonné des chants de Noël pour le plus grand bonheur des résidents.

Un délicieux goûter a clôturé ce moment inter-générationnel.

***Un moment fort apprécié de nos aînés : des chants de Noël***



**STRIDE PARK - JANVIER 2026**



**PISTE BLEUE**



**PUMP TRUCK**



## JOURNEE CITOYENNE : OSCHTERPUTZ



Nous étions 25 personnes et 2 enfants. Les équipes se sont constituées naturellement.

La bonne humeur et le sourire 😊 étaient de la partie, ainsi que la météo.

Nous avons trouvé environ entre 60 et 80kg de débris de tous types. Dans l'ensemble les zones parcourues étaient relativement propres.

**Nous comptons sur votre mobilisation pour l'année prochaine.**

**Vous pouvez déjà noter la date : 20 mars 2027**

## CHASSE AUX OEUFS

**Une chasse aux œufs pleine de soleil, de gourmandise et de partage !**

Samedi 11 avril, l'étang de pêche d'Obenheim a accueilli une grande chasse aux œufs. Sous un magnifique soleil printanier, plus de 50 enfants, accompagnés de leurs parents et grands-parents, se sont retrouvés pour vivre un moment chaleureux et intergénérationnel.

Les familles se sont prises au jeu, aidant les plus jeunes à dénicher œufs colorés, petites carottes et poussins disséminés autour des bottes de paille et des nids. Après cette jolie chasse, les enfants ont reçu un pochon de surprises et un superbe lapin en chocolat, qui a fait pétiller les regards.

La présence de « Jeannot Lapin », distribuant des œufs en chocolat et posant avec les enfants pour des photos souvenirs a été également apprécié.



De plus, un concours du meilleur lamala a été proposé. Le jury était composé par M. Gérard LUDWIG (le boulanger), de Pascal (la Briocherie de Pascal), de Katia, de Mme Rode (directrice des écoles), et de Sabine l'épouse du maire, qui ont eu la délicate mission de départager les participants.

En parallèle, un concours de dessins, avec la participation des écoles, a permis aux enfants d'exprimer toute leur créativité. Enfin, une structure gonflable, en forme de château licorne a ravi les plus jeunes et n'a pas désempilé de la journée. Le service a été assuré par les membres de l'APP d'Obenheim, que nous remercions chaleureusement.



En résumé, cette chasse aux œufs aura réuni toutes les générations autour de valeurs simples : partage, convivialité et plaisir d'être ensemble. Une réussite totale qui donne déjà envie de renouveler l'expérience l'année prochaine !



## HARMONIE

Ambiance chaleureuse à l'harmonie avec un hiver festif et un printemps qui s'annonce mélodieux !

Les mois d'hiver ont été réchauffés par la bonne ambiance véhiculée par les musiciens. Les répétitions sont l'occasion de préparer de nouveaux morceaux pour le concert de Noël et pour le concert de mars prochain. Mais c'est aussi une rencontre hebdomadaire qui laissent place à un bel écrin de créativité !

En décembre, les musiciens, invités par les deux paroisses d'Obenheim, ont embarqué leur public vers le monde des enfants : les airs du film d'animation Pocahontas, Là Haut, la Petite Sirène ou encore How to train your dragon ont résonnés dans l'église.



Les vacances de Noël ne furent pas chômées car nombreux bénévoles se sont mobilisés pour donner un nouvel éclat à leur salle de répétition. Le classement des partitions est également indispensable.

**Imaginez** : pour chaque oeuvre, l'harmonie dispose d'une partition adaptée à chaque instrument. Chaque musicien possède sa propre copie. Il y a donc au moins 50 copies par oeuvre et certaines font plusieurs pages.

Une fois le concert passé, chaque copie est à nouveau collectée, classée et archivée pour, peut être, être interprétée dans quelques années. L'harmonie dispose ainsi d'une vaste et variée bibliothèque de partitions.

Mais cette fin d'année 2025 et début d'année 2026 a aussi été l'occasion de fêter des anniversaires importants pour notre communauté.

Notre ancien président, André Meyer, a fêté ses 80 ans et notre directeur Gauthier Muth ses 35 ans. 2 membres clés de l'association auxquels les membres ont réservé deux fêtes surprises !

L'harmonie ne souhaite pas s'arrêter là et tiens à surprendre son public avec son concert de mars. Un format exceptionnel sera proposé pour le samedi 28 mars à la salle des fêtes d'Obenheim. Les musiciens vous y attendent et préparent, d'ores et déjà, leur programme avec des répétitions certains dimanches de janvier.



Naturellement, le printemps sera musical avec le festival Oben'air le 6 juin 2026. C'est le festival où vous êtes l'artiste. Tout musicien de tout niveau, ayant son instrument, peut participer. Les inscriptions sont ouvertes. La journée se divise en deux ateliers musicaux réservés aux inscrits : une matinée de répétition par groupe d'instrument et une après midi de travail en orchestre.

La journée s'achèvera également en deux temps. A 18 h, les artistes donneront un concert, fruit de leur travail du jour. Puis, la soirée se poursuivra dans une ambiance musicale festive animée par l'ESM BRASS et autour d'une buvette / restauration. Nous vous y attendons nombreux !



### Dates à retenir :

**Festival Oben'Air** : le samedi 6 juin, sur le parvis de la salle des fêtes. Pensez à vous inscrire pour participez à ce grand orchestre éphémère.

**Soirée de l'Oben'Air, Concert de l'ESM BRASS** (buvette, restauration) : le 6 juin, à partir de 18h.





## ARBORICULTEURS

Après une année bien remplie, la Fruitère du Ried, a tenu son assemblée générale le 23 janvier 2026, dans la sympathique salle de la mairie à Daubensand.

Le nombre de membres présents a prouvé l'intérêt pour l'association. Au cours du traditionnel déroulement de l'AG, tour à tour la présidente Doris Humbert, le secrétaire Vincent Fender Oberlé, la trésorière Muriel Fender ont fait le point sur le bilan de l'année écoulée, autant niveau activités, trésorerie, que renouvellement du comité, et nouvelles de la fédération.

Et comme d'habitude, une conférence a clôturé l'assemblée générale. Le sujet, très intéressant et d'actualité, dont l'intitulé était : "polyphénols, les alliés cachés derrière le goût corsé des fruits" a fait l'unanimité de l'assemblée. M. Muller Christian, docteur en Sciences et en Pharmacologie, chercheur du CNRS à la retraite, mieux connu comme directeur de la Bulle du Ried, nous a présenté la corrélation entre pommes et prévention du cancer colorectal. En effet, recherches à l'appui, une alimentation riche en polyphénols, présents notamment en grande quantité dans les myrtilles sauvages et la peau des pommes, contribue à la protection de nos intestins.

**Par conséquent, profitons des bienfaits de la nature, et consommons les pommes bio de nos vergers en grande quantité !**



Profitons de nos fruits locaux et d'après la devise :

**"une pomme par jour éloigne le médecin pour toujours !"**

Je voudrais profiter de l'opportunité pour vous inviter à nos prochains cours de taille :

**Dimanche 7 juin à 9H00**, au verger-école de Gerstheim



## APPINESS



Depuis la rentrée 2025, **Appiness** a vu son équipe renforcée et a ainsi pu multiplier ses actions, dont voici un petit aperçu :

- Ateliers écriture et théâtre proposés aux enfants, pendant les vacances de la Toussaint
- Brunch, matinée jeux de société, le premier dimanche de l'Avent
- Atelier créatif "les lutins de l'école", 13 séances proposées à toutes les classes de l'école Sabin Salinas
- Participation à la fête de Noël de l'école
- Traditionnelles ventes de fromage

Les actions à venir pour l'année scolaire :

- Ateliers danse et bricolage, pendant les vacances de Printemps
- Après-midi jeux en avril
- Participation à la kermesse de l'école



Si vous souhaitez rejoindre l'**Appi Team**, donner un peu de votre temps, vous investir pour nos enfants, si vous avez des envies de projets, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Vous pouvez nous contacter par mail :

**[appiness.obenheim@yahoo.com](mailto:appiness.obenheim@yahoo.com)**

### • c'est quoi ? •

*Une association qui a pour but de mener des actions pour l'école, organiser des événements festifs et éducatifs dans le village, établir un lien entre les familles, participer au financement des projets scolaires.*

### • nos valeurs •

L'épanouissement des enfants et de leurs parents.  
La sensibilisation à l'autre : développer la bienveillance et la sensibilité.  
La redynamisation de la vie de la commune au travers d'actions de partage, d'accès à la culture et de temps d'échanges.

## GYM VOLONTAIRE DAUBENSAND-OBENHEIM

Quelques nouvelles de notre association de Gym Volontaire de Daubensand et d'Obenheim.

Depuis la rentrée de septembre 2025, nous avons enregistré une belle hausse des inscriptions de nos sportifs et sportives. Notre engagement au forum des associations qui s'était tenu à Rhinau au début du mois de septembre dernier a apporté un véritable regain d'énergie et permis de toucher un public plus large.

Nous comptons aujourd'hui dans nos rangs 21 participants au groupe sénior, 31 dans le groupe Zen et 45 au cours CrossTraining.

Le lundi 20 octobre 2025, une séance exceptionnelle a été organisée en faveur de l'association **l'Alsace contre le cancer** et réuni une quarantaine de participants, permettant de collecter des dons en faveur de cette association. Un grand merci à nos généreux donateurs. Les séniors quant à eux avaient organisé une séance exceptionnelle le 13 octobre précédent à Daubensand.



Les fêtes de Noël ont quant à elles réuni nos sportifs motivés pour une séance près du magnifique sapin de la salle des fêtes d'Obenheim, organisée par nos coaches Mylène et Margaux, le tout dans une ambiance des plus conviviales. Lors de la dernière séance des séniors à Daubensand, la présidente est passée leur souhaiter de belles fêtes de fin d'année.

Le cours du 26 janvier a eu un franc succès. Thierry nous a organisé une initiation à un cours de self défense féminin. Nous étions 45 participants enthousiastes, et avons suivi les consignes de Thierry : "comment réagir en cas d'agression".



Si vous êtes intéressés vous pouvez aller sur le site : [www.selfdefensetraining.eu](http://www.selfdefensetraining.eu)

Nos trois cours variés et adaptés selon le choix, l'âge et la forme des participants offrent une palette d'exercices tenant compte du niveau de tous. Le cours **Sénior**, à Daubensand, a lieu le lundi de 15h30 à 16h30 et les deux autres cours **Gym Energy Zen** et **CrossTraining** se tiennent à Obenheim, tous les lundis à 17h45 et 19h. Ces cours peuvent encore accueillir de nouveaux participants en ce début d'année 2026. Pour toute inscription ou renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [gym.daubensand@laposte.net](mailto:gym.daubensand@laposte.net)



**Alors, tous à vos bonnes résolutions et maintenons notre forme pour notre bien-être.**

## COMITES DES FETES

### Une marche du 1er Mai sous le signe du partage



Sous un ciel radieux, 140 participants ont pris part à la traditionnelle marche du 1er mai à Obenheim, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Le parcours de 10 kilomètres, parfaitement balisé, a offert aux marcheurs une agréable immersion en pleine nature. Le point de ravitaillement, judicieusement installé à l'ombre d'un bel arbre, a constitué une pause appréciée de tous.



À l'arrivée, les participants ont été accueillis autour de tables décorées de boutons d'or fraîchement cueillis, apportant une touche champêtre à ce moment de partage. Côté cuisine, Laurent a une nouvelle fois régalié les convives avec sa soupe, devenue incontournable.



Entre sourires, échanges et bonne humeur, cette journée a pleinement rempli son objectif : rassembler les habitants autour d'un moment simple et authentique.

Une belle réussite collective, saluée par tous, et qui donne déjà rendez-vous pour la prochaine édition.



## ASO



L'assemblée générale du club a eu lieu le 31 janvier, suivie d'un moment convivial autour de la galette des rois avec les joueurs, parents et sympathisants du club.



Actuellement, nous avons 104 licenciés pour cette saison, avec 9 équipes engagées.

### Nos résultats :

- **Equipe séniors** : classée 11ème sur 12 (en entente avec Rhinau)
- **Super vétérans** : classée 6ème sur 7 (en entente avec Gerstheim et Diebolsheim)
- **Féminine** : classée 3ème sur 9 / monte en titre pour la seconde phase
- **Equipe U18** : classée 3ème sur 10 / monte en titre pour la seconde phase (en entente avec Diebolsheim et Rhinau)
- **Equipe U15** : classée 1er sur 10 / monte en titre pour la seconde phase (en entente avec Diebolsheim, Rhinau, Gerstheim et Westhouse)
- **Equipe U13** : 1er sur 6 / monte en titre pour la seconde phase, qualifié pour le 4ème tour de la coupe d'Alsace et vainqueur de la Matz' Cup
- **Equipe U11** : apprentissage du football / pas de classement (en entente avec Rhinau)
- **Equipe U7 / U9** : apprentissage du football / pas de classement
- **Equipe Baby** : apprentissage du football / pas de classement



## Calendrier des Manifestations



**21 Mai** : Informations sur les escroqueries,  
Gendarmerie

**22 Mai** : Bistrot des Villages, dans la Cour

**06 Juin** : Oben'Air, Harmonie

**06 Juin** : Portes ouvertes, Alsace Rétro Passion

**14 Juin** : Fête paroissiale, au Schloessel,  
Eglise Catholique

**19 Juin** : Fête de l'école, dans la Cour

**21 Juin** : Culte en plein air, au Jardin,  
Eglise Protestante

**26 Juin** : Diffusion match de la Coupe du Monde :  
Norvège - France

**27 Juin** : Fête de l'été, Riedoasis

**10 Juillet** : Bistrot des Villages, dans la Cour

**12 Septembre** : Fête de la Bière, Harmonie

**04 Octobre** : Marché aux puces, Harmonie

**10 Octobre** : Marche des Sorcières, Comité des fêtes

**18 Octobre** : Fête paroissiale, Eglise Protestante

**31 Octobre** : Loto d'Halloween, ASO

***Ensemble ! Autrement...***

---

Bruno HEILBRONN - Laurence DEMANGE - Christophe STUPFLER - Katia DIRNINGER - Gilles FAVARD - Nadine HEILBRONN-GEYER  
- Valerio COSSUTTA - Christine RUCH - François CULMONE - Marilyne NOLETTA - Vincent FAHRER - Melissa SCHWAB

***Ensemble pour Obenheim***

---


Christine SAUER - Tiffany ABLITZER - Benjamin HUG

\*Le principe de la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité du 27.02.2002, modifié par la loi NOTRe, décrète que les membres de l'opposition disposent d'un droit d'expression au sein du journal communal et ce en application de l'article L. 2121-27-1 du CGCT. Au même titre que les élus de l'opposition, les élus de la majorité peuvent disposer d'un espace réservé en application des dispositions de l'article L.2121-27-1 du code général des collectivités territoriales. (CE, 14 avril 2022, n° 448912).

## Bienvenue aux familles !





 Famille MARAIS Antoine  
2 rue des Vergers


 Mme OBERLE Renée et M. PETER Christian  
6 rue de la Lachter


 M. et Mme REINHOLD Armand  
1 rue des Vergers


 Mme DANIEL Pascale  
5 rue de Colmar


 M. et Mme HERRMANN Bruno  
22 rue des Prés

 M. CHALLANT Vivien  
19 rue de Colmar


 Famille LUCAS Julien  
2 rue des Prés


 Mme JANTET Nicole  
1 rue des Vergers


 M. HABERER Emmanuel  
5 rue de Strasbourg

 Mme FURST Martine  
22 rue des Prés

 Famille NIEDERMAYER Christophe  
23 rue Lucie Berger

 M. DUBOIS Maxime et Mme BATI Célia  
10 rue de Strasbourg

 M. et Mme CAPACCIO Donato  
22 rue des Prés

 M. SAUNER Christophe  
10 rue des Prés



## Anniversaires

80 ans

06 Décembre 2025  
M. MULLER René

24 Février 2026  
M. KELLER Armand

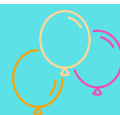
07 Mars 2026  
M. KOEGLER Théo

25 Mars 2026  
Mme COUTY Marlène née REIMHERR

85 ans

20 Décembre 2025  
Mme ALBRECHT Frieda née KOEGLER

30 Mars 2026  
Mme REIMHERR Hanna



## Anniversaires

90 ans

03 Février 2026  
M. STAERCK Roland

07 Février 2026  
Mme KOEGLER Marguerite née EHRHART

24 Mars 2026  
Mme FORTENBACH Gabrielle née ERNST

103 ans

02 Janvier 2026  
Mme BERTOLI Irène née MACK



## Noces



13 Février 2026 : 55 ans de mariage  
Mme SOMMER Joëlle et  
M. HERZOG Roland



29 Avril 2026 : 60 ans de mariage  
Mme REIMHERR Marlène et  
M. COUTY André

Vous souhaitez communiquer dans l'Appariteur ?

Contactez Katia DIRNINGER par mail :  
[katiaCobenheim.net](mailto:katiaCobenheim.net)




ou contactez le Facebook du village.



## Mariages




## Décès



Mme CURYLO Christine  
Le 15 Novembre 2025


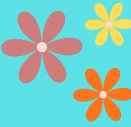
M. BREINING François  
Le 17 Novembre 2025

Mme STAERCK Elsa née REIMHERR  
Le 5 Décembre 2025

M. DASNIERE Alain  
Le 19 Décembre 2025

M. BEREZOWSKI Michel  
Le 06 Janvier 2026

Mme FISCHER Geneviève née WEHRLI  
Le 19 Mars 2026

Vous fêtez vos 85 ans, 90 ans, 95 ans ou 100 ans ?

Vous fêtez vos Noces d'Or, Noces de Dimant ou Noces de Platine ?

Pour éviter tout oubli, merci d'en informer le secrétariat de la Mairie.

## Naissances



21 Octobre 2025 : Louis  
Fils de M. SCHUSTER Romain et de Mme BRUGMANN Marie



17 Novembre 2025 : Noah  
Fils de M. EIBEL Hugo et de Mme WENDLING Lucie



05 Janvier 2026 : Elio  
Fils de M. PICOT Gérémy et de Mme BLANCHET Anaïs



12 Février 2026 : Robin  
Fils de M. DOTTER Mathieu et de Mme BRANDSTAEDT Julia




03 avril 2026 : Esmée  
Fille de M. HAMM Emmanuel et de Mme LECLERCQ Mandy




09 avril 2026 : Roxane  
Fille de M. TIXIER Eric et de Mme DELBECQ Claire




### Coordonnées de la Mairie :




3 place du Général de Gaulle




mairie@obenheim.fr




03.88.98.30.33



Commune d'Obenheim



www.obenheim.fr



panneau pocket : Obenheim

### Horaires de la Mairie :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h  
le mardi et vendredi de 14h à 18h



**Bulletin municipal édité par la mairie d'Obenheim -  
Directeur de la publication : Bruno HEILBRONN**

**Crédit photos : Conseil Municipal, associations locales, Ecole Sabin Salinas**

**Dépôt légal : mai 2026 - Imprimé par la mairie à 700 exemplaires -**

**Ne pas jeter sur la voie publique**